



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
6 août 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018
4-7 septembre 2018, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud
(2019-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Gestion du programme et des risques	11
IV. Suivi et évaluation	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Soudan du Sud (2019-2021)	14



I. Justification du programme

1. Le Soudan du Sud reste extrêmement fragile¹ en raison de la poursuite du conflit et d'une crise de gouvernance qui fait obstacle à la stabilité et à l'unité nationale. L'accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, obtenu grâce à la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), se trouve dans une impasse, plusieurs critères de référence convenus n'étant pas mis en œuvre. Le Gouvernement provisoire d'union nationale, établi en avril 2016, a subi un revers à la suite de nouveaux combats en juillet 2016.

2. Les hostilités et les flambées de violence entre différents groupes armés et communautés continuent de saper la mise en œuvre des initiatives visant à contenir le conflit et à promouvoir la paix : a) le processus de Dialogue national; b) le Forum de haut niveau pour la revitalisation; et c) les Accords de réunification des factions du Mouvement populaire de libération du Soudan signés à Kampala et au Caire.

3. Le conflit comporte plusieurs facettes et des dimensions multiples. Au plan national, il a pour principales causes une crise de leadership politique, la faiblesse des institutions, l'exclusion et la marginalisation et l'absence d'espace civique, le tout aggravé par une série de chocs économiques. Au niveau local, les conflits sont l'apogée d'un manque de confiance, d'une concurrence pour le partage des ressources et d'une animosité intercommunautaire de longue date. Des décennies de conflit au Soudan du Sud ont conduit à une prolifération généralisée des armes, qui menace la sécurité des communautés et freine le développement socioéconomique.

4. Le conflit a affaibli les structures traditionnelles de prévention, de médiation et de règlement des conflits, de même que la capacité des institutions à résister aux chocs politiques et sécuritaires. La faiblesse des institutions garantes de l'état de droit se traduit par une impunité totale des auteurs de violences et alimente l'autodéfense et les violations flagrantes des droits de l'homme. Des normes sociales discriminatoires et les inégalités entre les sexes ont accentué les vulnérabilités des femmes durant la crise. Une étude récente a révélé que 58,5 % de la population considèrent la violence sexuelle et sexiste comme un problème majeur au Soudan du Sud².

5. Selon une enquête de perception commandée par le PNUD, le taux de confiance des citoyens en la paix et la sécurité a chuté de 52,5 % (2015) à 47,4 % (2017) en raison de l'instabilité politique accrue et des attaques sporadiques perpétrées dans tout le pays³. Près de 1,8 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, 204 000 vivent encore dans des sites de protection des civils et deux millions d'habitants sont réfugiés dans les pays voisins, dont une bonne part de femmes et d'enfants⁴.

6. Le Soudan du Sud continue de connaître une spirale infernale de crises humanitaires d'une ampleur sans précédent. Sept millions de personnes (60 % de la population totale) ont besoin d'une assistance humanitaire, et on estime que 5,3 millions (48 % de la population) sont en situation de crise et d'insécurité alimentaire aiguë⁵. L'aggravation de l'insécurité alimentaire est due aux conflits prolongés, aux problèmes d'accès humanitaire et de déplacement, qui ont conduit à une production

¹ <http://fundforpeace.org/fsi/2017/05/14/fsi-2017-factionalization-and-group-grievance-fuel-rise-in-instability/>.

² Étude de fin de programme sur la paix, la sécurité et la violence sexuelle et sexiste au Soudan du Sud, 2017.

³ Ibid.

⁴ Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires : <http://www.unocha.org/south-sudan> et <http://www.unhcr.org/news/stories/2017/8/59915f604/south-sudanese-refugees-uganda-exceed-1-million.html>.

⁵ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, Soudan du Sud, janvier-juillet 2018.

agricole insuffisante et à des perturbations des moyens de subsistance. En outre, la détérioration macroéconomique persistante et les chocs naturels/climatiques ont aggravé encore l'érosion des moyens d'existence.

7. Le pays jouit d'un vaste potentiel de croissance, du fait de ses ressources naturelles inexploitées. La population dépend à 95 % de secteurs sensibles au climat – agriculture, foresterie, ressources fauniques et pêche – pour sa subsistance⁶. Les moyens d'existence sont majoritairement concentrés dans une agriculture à faible productivité, qui représente 15 % du produit intérieur brut et emploie 78 % de la population active. Le couvert forestier a diminué, passant de 56,65 millions d'hectares en 2007 à 20,74 millions d'hectares en 2016, par suite de décennies d'incendies incontrôlés, de pâturage et de surexploitation des espèces les plus prisées. Plus de 96 % de la population utilisent du bois ou du charbon de bois comme combustible principal de cuisson, plus de 50 % des habitants s'éclairent avec du bois ou de l'herbe et 27 % n'ont aucune source d'éclairage⁷.

8. Les effets négatifs prévus des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement auront de graves répercussions sur les moyens de subsistance, en particulier pour les femmes, en raison de leur forte dépendance à l'extraction des ressources naturelles⁸. Les températures ont augmenté plus rapidement que dans d'autres pays d'Afrique de l'Est⁹; les précipitations ont diminué de 10 % à 20 % et s'accompagnent d'une variabilité accrue de la quantité et du calendrier depuis le milieu des années 70. Les zones recevant des pluies suffisantes pour l'élevage et l'agriculture se sont réduites, affectant les moyens de subsistance fondés sur l'agriculture et les ressources naturelles. Plus de 56 % de la population sont d'ores et déjà vulnérables à la sécheresse et aux inondations¹⁰.

9. Les fluctuations de la production pétrolière, les conflits internes, la sécheresse, la réception sporadique des subventions et la hausse des dépenses de sécurité (70 % en 2015-2017) exercent sur les revenus une pression croissante à la baisse¹¹ qui compromet les investissements dans les infrastructures et le développement économique. Le Soudan du Sud affiche tous les signes d'une économie de guerre : effondrement macroéconomique quasi total, hyperinflation (125 % en janvier 2018)¹², marché de change parallèle en hausse exponentielle (253 livres sud soudanaises (SSP) pour un dollar en avril 2018 comparativement à 3,1 livres sud soudanaises pour un dollar en 2015), un déficit budgétaire (23 % en 2016, censé augmenter encore en 2018¹³) et une économie en contraction (de 10,8 % en 2016 et 11,2 % en 2017)¹⁴. Le taux de pauvreté s'est détérioré, passant de 44,7 % en 2011 à 65,9 % en 2015¹⁵. Les ménages dirigés par une femme (48,6 % de l'ensemble des ménages) connaissent une

⁶ <http://www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2017/6/29/Confronting-climate-change-in-South-Sudan.html>.

⁷ South Sudan: Mapping the supply chain for solar lighting products, Lighting Africa, International Financial Corporation et Banque mondiale, 2013.

⁸ Soudan du Sud, Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques, 2015.

⁹ Communication nationale initiale du Soudan du Sud à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Gouvernement du Soudan du Sud et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2017.

¹⁰ Ibid.

¹¹ South Sudan Poverty Profile, Banque mondiale, 2018.

¹² Bureau national de statistique, 2018.

¹³ South Sudan Economic Snapshot, 2017.

¹⁴ <http://documents.worldbank.org/curated/en/112071516734556800/pdf/IDA-R2017-0340-11172017.pdf>.

¹⁵ <http://www.worldbank.org/en/country/southsudan/overview>.

indigence plus grave encore en raison de normes sociales défavorables et d'un accès limité à l'éducation, aux actifs productifs et aux ressources.

10. Le Soudan du Sud se classe au 179^e rang sur 180 pays pour l'indice de perception de la corruption en 2017¹⁶. Il existe des possibilités de renforcement des initiatives menées par les autorités pour améliorer la gestion des finances publiques et réduire la corruption. La mise en place d'administrations fiscales à l'échelon national et à celui de trois États, avec l'appui du PNUD¹⁷, fait partie de ces actions. Toutefois, les institutions nationales et infranationales nécessitent un sérieux renforcement de leurs capacités car elles sont encore en phase de démarrage et leur personnel est insuffisamment qualifié. Le pays dispose d'un potentiel inexploité de production de revenus non pétroliers. L'inefficacité des systèmes de mobilisation des revenus et d'administration intensifie le dénuement socioéconomique de la population majoritairement jeune¹⁸. Les prestations de services dans des secteurs critiques, tels que la santé (notamment la fourniture de traitements antirétroviraux, de traitements contre la tuberculose et d'autres maladies transmissibles) sont presque exclusivement assurées par des organisations humanitaires et de développement.

11. Pour faire face à ces défis et aux autres, le Gouvernement a élaboré son programme Vision 2040 et sa Stratégie nationale de développement pour la période 2018-2021, dont le but est de consolider la paix et de stabiliser l'économie. Dans le même ordre d'idée, l'équipe de pays des Nations Unies a mis au point le cadre de coopération des Nations Unies pour la période 2019-2021 afin de renforcer la résilience, les capacités et les institutions requises pour atteindre quatre résultats prioritaires : construire la paix et consolider la gouvernance; améliorer la sécurité alimentaire et redresser les économies locales; renforcer les services sociaux; et autonomiser les femmes et les jeunes.

12. Ce cadre de coopération des Nations Unies renforcera le lien entre humanitaire, développement et paix et permettra de progresser sur la voie d'un développement durable à long terme, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et aux objectifs de développement durable, notamment dans des domaines propices tels que l'objectif n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces), en ne laissant personne derrière¹⁹.

13. Une évaluation du programme de pays pour la période 2013-2016 a noté qu'un programme bien calibré et conçu, ancré dans des partenariats de transformation, peut produire des résultats même dans un environnement extrêmement contraint et inhibiteur²⁰. Le PNUD a contribué à la mise en place d'un système évolutif d'accès équitable à la justice pour des bénéficiaires ciblés, par le truchement d'initiatives de justice transitionnelle, d'aide juridique et de police communautaire. Les répétitions du conflit ont privé le Gouvernement des ressources et de la capacité d'étendre ces services à l'échelle nationale. L'évaluation recommande de placer stratégiquement l'accent sur les États relativement stables afin de mettre en valeur des résultats tels que les dividendes de la paix grâce à des façons nouvelles et novatrices de s'engager avec des acteurs étatiques et non étatiques.

14. Malgré l'investissement minimal des pouvoirs publics, le PNUD a contribué à renforcer les systèmes de santé en partenariat avec les divers acteurs concernés. Un

¹⁶ Transparency International, 2018 : www.transparency.org/country/SSD.

¹⁷ <https://radiotamazuj.org/en/news/article/aweil-inaugurates-first-ever-state-revenue-authority>.

¹⁸ Recensement national, 2008.

¹⁹ South Sudan UNCF strategic prioritization synthesis note, 2017.

²⁰ Evaluation of UNDP country programme document for South Sudan, 2013-2016, outcomes 1 and 5.

rapport²¹ du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme note que la fourniture d'infrastructures sanitaires essentielles, y compris des cliniques de soins prénatals et des maternités, a profité à près de 500 000 femmes enceintes et que la couverture des soins prénatals est passée de 53 % en 2015 à 61 % en 2016. En outre, plus de 12 % des personnes vivant avec le VIH/sida ont bénéficié de médicaments antirétroviraux, plus de 16 000 personnes atteintes de tuberculose ont été traitées et 200 000 personnes ont fait l'objet d'un test de dépistage du VIH. La nouvelle subvention pour la lutte contre la tuberculose et le VIH s'appuiera sur les réalisations antérieures et renforcera les interventions concertées contre la tuberculose et le VIH.

15. Les partenaires humanitaires et de développement ont joué un rôle important dans la prévention d'une famine potentielle à Aweil²². Pour assurer une certaine durabilité, il est important de mettre en œuvre des initiatives de relèvement et de résilience répondant aux besoins humanitaires urgents tout en s'attaquant à la prestation de services de première ligne, au règlement des conflits et à la sécurité, à la revitalisation des économies locales et aux moyens de subsistance résilients au climat.

16. Alors que la crise, conjuguée à l'escalade des frais généraux, continue de nuire au bon fonctionnement des services publics, l'initiative systématique et novatrice de renforcement des capacités régionales du PNUD, fondée sur le déploiement de fonctionnaires éthiopiens, kényans et ougandais, a renforcé les capacités des fonctionnaires du Soudan du Sud²³. Les actions futures s'appuieront sur une stratégie de durabilité adaptée au contexte et aux réalités actuelles et forgeront des partenariats et des alliances stratégiques à tous les niveaux pour parvenir à une fonction publique professionnelle et compétente.

17. Le PNUD a contribué au maintien de la paix, de la sûreté et de la sécurité au niveau local en améliorant des relations entre les groupes et en bâtissant des communautés résilientes²⁴. Grâce à cela, malgré une détérioration de la dynamique politique et sécuritaire au niveau national, peu de changements sont intervenus dans la perception populaire de la paix, de la sécurité et de la violence sexuelle et sexiste, 30,1 % des personnes interrogées se sentant en sécurité dans leurs communautés, une baisse par rapport au chiffre de 31 % enregistré en 2015.

18. Cependant, le programme n'était pas d'une ampleur suffisante pour avoir un impact significatif, et la persistance des crises politiques et de sécurité a érodé les acquis antérieurs dans plusieurs États. Les résultats de l'évaluation montrent l'importance d'une approche à deux volets pour résoudre le conflit : travailler à la paix et à la cohésion sociale au niveau local, tout en soutenant les engagements nationaux en matière de réconciliation, le dialogue national et la revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

II. Priorités du programme et partenariats

19. Conformément au Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, l'objectif principal de ce programme est de contribuer à l'éradication de la pauvreté

²¹ Rapport annuel du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Soudan du Sud, 2016.

²² Rapport annuel conjoint, 2017.

²³ Évaluation à mi-parcours du projet RSS/IGAD, Initiative régionale de renforcement des capacités au Soudan du Sud.

²⁴ Évaluation récapitulative du projet de maîtrise des armements et de sécurité à l'échelle locale du PNUD, 2017.

sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, en maintenant les gens hors de la pauvreté, en renforçant la résilience aux crises et aux chocs et en préservant les acquis du développement.

20. Les priorités de programme proposées s'appuient sur les progrès réalisés au cours du cycle précédent et sont alignées sur le programme Vision 2040, l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la stratégie nationale de développement, le projet Vision pour l'Afrique 2063, l'Agenda 2030 pour le développement durable, le mandat de la MINUSS, le cadre de coopération 2019-2021 des Nations Unies et le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021. Pour faire face aux grands défis du développement – conflits et fragilité persistants, chocs et tensions récurrents, faiblesse des institutions et instabilité économique – et dans le droit fil des avantages comparatifs du PNUD, le programme se concentre sur trois piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement : a) des infrastructures de paix plus solides et une gouvernance responsable; b) un développement économique inclusif tenant compte des risques; et c) une résilience institutionnelle et communautaire renforcée.

21. Le programme soutiendra notamment : la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement et l'élaboration de cadres et capacités institutionnels visant à améliorer la responsabilité, la transparence et l'efficacité des fonctions de gouvernance; une culture de dialogue et un discours démocratique; une gestion efficace des ressources publiques et un accès équitable aux services publics de base; ainsi qu'un meilleur accès à la justice et le respect des droits de l'homme, ce qui permettra d'atténuer les conflits, de favoriser la cohésion sociale et de contribuer aux progrès dans l'atteinte des objectifs de développement durable.

22. S'appuyant sur les enseignements du passé, le programme assurera la promotion des initiatives de développement durable et sans exclusive au niveau local, dans le but d'améliorer les moyens de subsistance et la résilience des communautés, il s'attaquera aux causes et aux effets des changements climatiques et contribuera aux progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 13 et 15, facilitera la prestation de services sensibles au genre, réalisera des dividendes concrets de la paix pour la population et participera à l'atteinte des objectifs n^{os} 1, 2, 5 et 8.

23. Pour parvenir à des résultats adéquats, conformément à la nouvelle méthode de travail, le PNUD élargira ses relations avec les partenaires existants et émergents et poursuivra son rôle d'intégrateur et de coordonnateur en mobilisant des ressources pour des programmes conjoints de relèvement et de résilience et d'autres opportunités émergentes. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, le PNUD entreprendra des analyses conjointes afin d'éclairer la programmation commune et de privilégier les financements souples. Le programme mobilisera les institutions financières et les partenaires internationaux compétents au bénéfice d'une programmation souple et plus hardie. Le PNUD jouera des réseaux locaux et mondiaux de connaissances, y compris de ses plateformes au service des objectifs de développement durable, pour fournir aux décideurs des informations leur permettant d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux, et optimisera son avantage en tant qu'intermédiaire impartial à l'appui des objectifs de développement durable.

24. En 2017, le bureau de pays du PNUD a obtenu la certification de bronze « Sceau pour l'égalité des sexes » pour sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux en matière d'égalité des sexes, grâce au renforcement des mécanismes de réponse rapide et coordonnée à la violence sexuelle et sexiste et à l'amélioration de l'accès à la justice et l'autonomisation des femmes, malgré le contexte difficile. Le nouveau programme, mené en collaboration avec la MINUSS, les organismes des Nations Unies et divers partenaires, continuera de lutter contre les violences sexuelles et

sexistes pour les groupes vulnérables (y compris les femmes handicapées), l'inégalité entre hommes et femmes dans l'accès aux ressources et l'exclusion des femmes des processus décisionnels, et contre leurs causes structurelles. Il mettra en œuvre des initiatives spécifiques pour obtenir des résultats porteurs de transformation en matière d'égalité des sexes.

25. Sur le plan géographique, le PNUD concentrera ses actions sur les communautés touchées par les conflits et les catastrophes dans des zones ciblées où il jouit d'une présence de longue date, d'opportunités émergentes et de relations solides avec les autorités locales, les communautés et les organisations de la société civile. Ces zones accueillent une forte proportion de populations touchées par le conflit, des personnes déplacées, des rapatriés, des groupes ethniques minoritaires, des jeunes, des personnes handicapées, des ex-combattants, des individus touchés par le VIH/sida et des familles. Le PNUD ciblera les centres de stabilité²⁵ afin d'encourager la paix et la cohésion sociale.

Pilier 1. Infrastructures de paix plus solides et gouvernance responsable

26. Les processus démocratiques et transparents de gouvernance favorisent la paix, la sécurité et la stabilité, la protection des droits de l'homme et l'égalité des sexes, ils sont des préalables indispensables à la prospérité et au développement inclusif. En fonction des résultats des processus du Forum de haut niveau pour la revitalisation et du Dialogue national, et conformément à la solution type n° 2 (gouvernance), le PNUD s'efforcera de renforcer les fonctions essentielles de gouvernance²⁶ et les institutions de démocratie et de responsabilisation, afin d'atteindre les jalons fixés dans l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et de réaliser l'objectif de développement durable n° 16.

27. Le PNUD continuera d'encourager les communautés et les institutions locales dans des zones ciblées à favoriser la coexistence pacifique, atténuer les conflits liés aux ressources et faciliter la cohésion communautaire en renforçant les interdépendances culturelles, sociales et économiques. S'appuyant sur les partenariats existants avec les États-Unis, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la République de Corée, la Suède, le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires, le programme s'attachera à soutenir des politiques inclusives, la participation et la représentation, en accordant la priorité aux initiatives qui s'attaquent à l'exclusion en tant que facteur clé de conflit aux niveaux infranationaux.

28. Dans la mesure du possible, un appui en amont sera apporté à la promotion des efforts de consolidation de la paix, notamment au New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles²⁷. Le PNUD procédera par ailleurs à des analyses sociopolitiques, élaborera des prises de position et impliquera des groupes de réflexion nationaux, des universités et le Parlement afin de tirer les enseignements et les meilleures pratiques de contextes similaires et d'éclairer les priorités de programmation. Le PNUD collaborera avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale pour les migrations, la MINUSS et d'autres organismes des Nations

²⁵ Aweil, Bor, Torit, Yambio et Wau.

²⁶ Les missions essentielles de l'État, définies par le PNUD sur la base du Rapport de 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, comprennent : a) un centre de gouvernement; b) une fonction publique; c) une gouvernance locale; et d) une gestion des finances publiques.

²⁷ Le Soudan du Sud est l'un des principaux membres du G7+ et un pays pilote pour la mise en œuvre du New Deal.

Unies pour parvenir à un impact tangible, éviter les doubles emplois et tirer parti des avantages comparatifs.

29. Adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme et guidé par les normes et principes internationaux relatifs à ces droits, notamment ceux des femmes, y compris des femmes handicapées, le PNUD soutiendra l'accès à la justice en renforçant les capacités des institutions du secteur de la justice et des mécanismes coutumiers pour favoriser des services de justice responsables, efficaces et équitables. Il aidera les institutions de l'État de droit à traiter de manière professionnelle les affaires de violences sexuelles et sexistes et de violences sexuelles liées à la crise, y compris dans la conduite des enquêtes et l'engagement des poursuites, la défense des droits que la loi confère aux femmes, la gestion des traumatismes et le soutien psychosocial. En partenariat avec l'Allemagne, les États-Unis, le Japon, les Pays-Bas et d'autres partenaires, le programme renforcera la capacité des mécanismes des droits de l'homme et de justice transitionnelle à surveiller, promouvoir et protéger les droits des citoyens. De concert avec les organisations nationales de la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG), le programme intensifiera les voies de recours contre les actes de violence sexuelle et sexiste et les mécanismes de justice transitionnelle. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et partenaires, le PNUD consolidera les progrès réalisés en matière de réforme du système pénitentiaire.

30. En coordination avec des organismes des Nations Unies et la communauté internationale, le PNUD collaborera avec les pouvoirs publics pour encourager une législation nationale respectant les lois et normes internationales, renforcer la police de proximité pour améliorer les relations entre cette institution et les communautés, travailler avec la Police nationale du Soudan du Sud sur les mécanismes de responsabilisation et le contrôle civil, et soutenir l'expansion des services d'aide juridique aux femmes et aux groupes vulnérables dans les communautés ciblées. Le programme s'appuiera sur les informations fournies par la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires des Nations Unies et sur un partenariat efficace avec la MINUSS et les organismes des Nations Unies par le biais d'une planification et d'une programmation conjointes.

31. En fonction des résultats des processus de paix en cours, le PNUD envisagera de soutenir l'établissement d'un contrat social et de renforcer la capacité des institutions démocratiques et responsables concernées, y compris la société civile et les médias. Le PNUD poursuivra sa collaboration avec les assemblées législatives nationales et des États et avec les partis politiques pour renforcer leurs fonctions de contrôle, de représentation et de législation. L'appui du PNUD sera coordonné et ciblé et il respectera les résolutions du Cadre de coopération des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

32. Se fondant sur la collaboration existante avec la Norvège et les partenaires régionaux, le PNUD adoptera une approche souple pour améliorer les capacités de l'administration publique par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Pilier 2. Développement économique inclusif tenant compte des risques

33. Dans le cadre des efforts d'optimisation du fonctionnement de l'économie au bénéfice des citoyens et conformément à la solution type n° 3 du PNUD (renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes), le programme soutiendra la planification participative et sexospécifique, la budgétisation et le suivi de stratégies résilientes aux risques. Le PNUD collaborera avec le Bureau national de statistique pour améliorer les capacités de collecte et d'analyse efficaces de données ventilées destinées à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales et des objectifs de développement durable. Le

PNUD s'emploiera à renforcer l'efficacité du développement pour parvenir à une coopération, un dialogue et une responsabilisation accrues en la matière.

34. Le PNUD collaborera avec les institutions étatiques et locales au renforcement des capacités d'alerte rapide et d'intervention en cas de catastrophe. Le PNUD encouragera des processus décisionnels transparents pour la gestion des ressources naturelles et des terres, par l'intermédiaire d'une planification locale plus inclusive et concrète destinée à réduire le risque de conflits liés aux ressources et la vulnérabilité aux chocs. Il étudiera par ailleurs les possibilités de partenariats avec le Japon, la Norvège et la Suède.

Pilier 3. Résilience institutionnelle et communautaire renforcée

35. Conformément à la solution type n° 1 (maintenir les populations hors de la pauvreté), le programme complétera les efforts du Gouvernement et les Nations Unies pour élargir l'accès à des moyens de subsistance résistants au climat, améliorer la sécurité alimentaire, créer des opportunités économiques locales offrant aux citoyens des dividendes tangibles de la paix et créer des emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes au niveau des États. Le PNUD est une organisation chef de file des actions conjointes de relèvement et de résilience déployées par les Nations Unies pour instaurer des « centres de stabilité » ciblés. Ce faisant, le PNUD cherchera à élargir la coopération avec les principaux partenaires sur le terrain, notamment l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Allemagne, la Banque mondiale, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Union européenne. Le PNUD intensifiera ses interventions en matière de résilience communautaire, y compris l'appui aux compétences pratiques liées au marché, le développement d'entreprises commerciales inclusives et la promotion de chaînes de valeur agricoles viables, notamment pour les femmes, y compris des programmes de développement des fournisseurs agro-industriels destinés à renforcer les liens entre les industriels du secteur agricole et les petits exploitants agricoles.

36. Le PNUD renforcera les capacités des micro, petites et moyennes entreprises à s'intégrer dans les principales chaînes de valeur agricoles, en particulier celles gérées par des jeunes et des femmes, grâce à un meilleur accès aux services de développement commercial, au crédit, à l'amélioration des compétences professionnelles et des moyens d'existence. Avec l'appui du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, le PNUD contribuera à l'amélioration de la compétitivité commerciale et de l'accès aux marchés intérieurs et régionaux.

37. Le programme soutiendra des mécanismes participatifs afin de renforcer la surveillance et d'améliorer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des finances publiques, en particulier dans les États cibles. Le PNUD appuiera la relance de l'économie locale en contribuant à l'harmonisation des systèmes fiscaux des États, à l'amélioration et à la diversification des revenus de l'État, à l'élargissement de l'espace fiscal et à une utilisation plus transparente des ressources publiques. Le PNUD travaillera avec la Banque africaine de développement et le Japon et cherchera à nouer des partenariats avec la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux/multilatéraux.

38. Le PNUD sera le fer de lance d'initiatives visant à réduire les risques de catastrophe et à gérer durablement les ressources naturelles, afin de contribuer à la diversification des moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques, y compris l'élargissement de l'accès à des technologies vertes et résilientes face au climat, stimulera la diversification des moyens de subsistance et réduira les pressions sur l'environnement. En partenariat avec des institutions

nationales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme alimentaire mondial, le PNUD fera appel à des mécanismes de financement d'envergure mondiale, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat, pour soutenir les pratiques agricoles résistantes aux chocs climatiques, notamment l'approvisionnement durable en eau des petits exploitants agricoles via la collecte des eaux et l'irrigation à petite échelle.

39. Pour remédier aux effets négatifs de la dégradation de l'environnement sur les populations pauvres, les femmes et les enfants, le programme encouragera l'accès à l'énergie propre grâce à des solutions abordables et économes en énergie au niveau des ménages et des communautés, en collaboration avec l'Inclusive Business Ecosystem Initiative. Cette action devrait réduire le rythme de la dégradation des ressources forestières, le temps passé par les femmes et les enfants à accéder à la biomasse pour le combustible et l'éclairage, ainsi que les émissions provenant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.

40. En tant que principal bénéficiaire des subventions financées par le Fonds mondial et destinées à la lutte contre le VIH et la tuberculose, et en collaboration avec le Health Pool Fund et le programme ONUSIDA, le PNUD s'appuiera sur les acquis des interventions précédentes pour réduire les nouvelles infections et les décès liés au VIH. Cette subvention permettra d'améliorer l'accès aux soins et la qualité des traitements, de créer un environnement durable de prévention, de traitement et de soins intensifiés du VIH, de renforcer le système et le personnel de santé, de promouvoir des programmes de changement de comportement pour la population en général, d'améliorer les systèmes d'approvisionnement logistique afin d'assurer la disponibilité des produits essentiels, de rénover les infrastructures et d'intensifier l'engagement et les liens communautaires par le biais des agents de santé locaux.

41. La subvention pour la lutte contre la tuberculose vise à réduire la prévalence de cette maladie grâce à un meilleur accès à des services de diagnostic de qualité. Le programme s'efforce d'intensifier le dépistage dans les hôpitaux, les cliniques privées et au sein des populations à haut risque et difficiles à atteindre; de développer les soins communautaires et de réduire la stigmatisation des malades dans la population en général et parmi les travailleurs de la santé en particulier; et de renforcer les capacités des ressources humaines pour la gestion de la tuberculose à tous les niveaux.

42. Dans le cadre de son engagement en faveur de la nouvelle méthode de travail et pour favoriser la prise en compte du lien entre activités humanitaires et développement, le PNUD fournira des services de développement destinés à intensifier la participation des ONG partenaires dans les fonds de financement commun fonctionnant au niveau du pays et à renforcer leurs capacités. Pour lever les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées, le PNUD, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), apportera un appui humanitaire conformément à la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.

III. Gestion du programme et des risques

43. Le présent descriptif de programme expose les contributions du PNUD aux résultats du pays et sert de moyen principal pour rendre compte au Conseil d'administration de l'adéquation des résultats aux ressources attribuées au programme de pays. Les obligations redditionnelles des administrateurs au niveau national, régional et du siège concernant les programmes de pays sont décrites dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD et dans le cadre des contrôles internes. Conformément à la décision 2013/32 du Conseil

d'administration, tous les coûts directs liés à la mise en œuvre des projets sont à imputer aux projets concernés.

44. L'échec du Forum de haut niveau pour la revitalisation, la rupture du processus de Dialogue national, la détérioration des relations entre le Gouvernement et les Nations Unies et le déclenchement d'un conflit sont des risques politiques et sécuritaires importants. Le PNUD s'associera à la MINUSS et aux organismes des Nations Unies pour analyser la dynamique du conflit. Ce partenariat garantira la sensibilité des programmes du PNUD aux risques de conflit et leur contribution à des résultats positifs.

45. Sur le plan de la sécurité, les risques de violence intercommunautaire et de recrudescence des activités criminelles dans les opérations d'aide pourraient s'aggraver si les auteurs ne sont pas poursuivis. L'accès à ces opérations et leur fonctionnement s'en trouveraient entravés. Ces risques peuvent être atténués par des évaluations conjointes de la criticité des programmes, des plans actualisés de poursuite des activités, une programmation tenant compte des conflits, des partenariats avec les organisations de la société civile et communautaires, ainsi qu'un suivi par des tiers.

46. La détérioration de la situation humanitaire et économique, menant à un détournement des ressources en vue de la couverture des besoins humanitaires, compte parmi les aléas liés à la programmation. Cette éventualité peut limiter les perspectives de mobilisation des ressources et constituer un risque financier nécessitant un recalibrage de la programmation. Le PNUD continuera de mener la mobilisation des ressources pour la programmation du relèvement et de la résilience afin d'éviter les crises humanitaires récurrentes et de générer un « dividende de la paix » pour les populations touchées par la guerre. Il s'efforcera d'obtenir le financement nécessaire pour pérenniser le programme et d'élargir la base de donateurs, en améliorant notamment les rapports sur les résultats, les stratégies de sensibilisation et de communication et la mise en œuvre intégrale de l'imputation directe des coûts des projets, afin de diversifier son portefeuille de ressources autres que les ressources de base. Ce programme sera essentiellement mis en œuvre de manière directe en raison de l'état de sous-développement du système de gestion des finances publiques, de la forte corruption et de la fragilité du contexte soudanais. Le PNUD collaborera avec l'équipe de pays pour la réalisation d'évaluations complètes des capacités des partenaires d'exécution dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts monétaires. Il renforcera les capacités des institutions nationales, notamment de la Chambre nationale des comptes, et collaborera avec elles pour entreprendre des activités de certification, en particulier des vérifications ponctuelles, des visites et des audits destinés à jeter les bases du transfert de la responsabilité de la mise en œuvre du programme et du contrôle du PNUD aux partenaires nationaux. En outre, le bureau de pays s'inspirera des politiques et instruments de l'organisation pour améliorer la conformité, assurer la qualité et minimiser les risques²⁸.

IV. Suivi et évaluation

47. Le suivi et l'évaluation du programme seront alignés sur les cadres de suivi et d'évaluation du Dialogue national et du Cadre de coopération des Nations Unies et permettront d'éclairer la programmation en cours et future. Ce programme est doté d'un cadre de résultats clair, mesurable et bien défini, intégrant à la fois le Plan

²⁸ Y compris la politique de lutte contre la fraude du PNUD, la politique de protection contre les représailles, les normes sociales et environnementales et le renforcement des garanties contre l'exploitation et les abus sexuels pour toutes les interventions.

stratégique du PNUD pour 2018-2021 et les indicateurs du Gouvernement national. L'accent sera placé sur les données de base et sur l'identification de sources de données fiables et de partenaires pour la collecte de données. Au moins 3 % des ressources du programme seront affectés aux activités de suivi et d'évaluation.

48. Un groupe spécialisé dans le suivi et l'évaluation continuera d'appuyer les fonctions d'assurance qualité, d'évaluation de la conformité et de supervision, conformément aux politiques de suivi et d'évaluation de l'organisation et aux directives pertinentes en matière de gestion axée sur les résultats. Le suivi trimestriel des produits du programme de pays et le suivi annuel de ses réalisations seront menés en collaboration avec le groupe de suivi et d'évaluation de l'équipe de pays et feront l'objet de comptes rendus réguliers des résultats, y compris des rapports annuels axés sur les résultats. Un examen à mi-parcours du descriptif de programme de pays sera entrepris au cours de la deuxième année de mise en œuvre afin d'évaluer les contributions du PNUD aux résultats nationaux en vue d'ajuster le programme de pays.

49. Les données ventilées seront collectées systématiquement et utilisées, en plus de renseignements qualitatifs et de résultats d'enquêtes, pour enrichir les données d'observation et les analyses qui sous-tendent les programmes. Le marqueur de l'égalité des sexes du PNUD, associé au cadre de suivi de l'égalité des sexes plus robuste, aidera à promouvoir et à suivre les efforts visant à améliorer notablement l'égalité entre les sexes.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Soudan du Sud (2019-2021)

Priorité du pays : Consolidation de la paix : retour de personnes déplacées, application de la loi, silence des armes, stabilisation et revitalisation de l'économie nationale

Résultat 1 du cadre de coopération des Nations Unies : Renforcement des infrastructures de paix et d'une gouvernance responsable au niveau national, des États et au plan local

Résultat 3 du plan stratégique du PNUD : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises

<i>Indicateurs de résultat du cadre de coopération des Nations Unies, données de référence, et cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays²⁹</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 1.1. Pourcentage de personnes interrogées ayant confiance dans la paix et la sécurité, ventilation par sexe Référence : 47,4 % (46,6 % d'hommes et 48,7 % de femmes) Cible : 60 % (58 % d'hommes et 62 % de femmes)</p> <p>Indicateur 1.2. Nombre de réformes en matière de gouvernance et de sécurité convenues et mises en œuvre Référence : Gouvernance : 3³⁰ Sécurité : 0 Cible : Gouvernance : 15 Sécurité : 3</p> <p>Indicateur 1.3. Nombre de politiques, plans et budgets de développement nationaux et infranationaux alignés sur les objectifs de développement durables, inclusifs et utilisant des données ventilées par sexe Référence : 1 Cible : 5</p>	<p>Enquête de perception, indice de cohésion sociale et de réconciliation (fréquence périodique, PNUD)</p> <p>Évaluations indépendantes (fréquence périodique, PNUD)</p> <p>Rapport du Comité mixte de suivi et d'évaluation (fréquence annuelle, PNUD)</p> <p>Rapports des institutions nationales (fréquence périodique, PNUD)</p> <p>Évaluations indépendantes (fréquence périodique, PNUD)</p> <p>Documents de planification stratégique/budgétaire</p>	<p>Produit 1.1. Renforcement des capacités des communautés et des institutions locales à favoriser la coexistence pacifique, la gestion des conflits liés aux ressources et la cohésion communautaire</p> <p>Indicateur 1.1.1. Nombre d'accords locaux de prévention des conflits et de promotion de la cohésion sociale en cours de mise en œuvre Référence : 4 Cible : 12 Source de données : Rapports de projet Fréquence : Périodique</p> <p>Indicateur 1.1.2. Nombre d'infrastructures nationales pour la paix établies ou renforcées, avec l'appui du PNUD Référence : 4 Cible : 12 Source de données : Rapports de projet Fréquence : Périodique</p> <p>Produit 1.2. Renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes coutumiers à tous les niveaux pour surveiller, promouvoir et protéger les droits des citoyens et améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les groupes vulnérables et les survivants de la violence sexuelle et sexiste</p> <p>Indicateur 1.2.1. Nombre de cas de violence sexiste signalés aux autorités et faisant l'objet d'un jugement dans le système judiciaire formel Référence : 1 324 (58 % de femmes) Cible : 4 000 (50 % de femmes) Source de données : Rapports des institutions en charge de l'état de droit Fréquence : Périodique</p> <p>Indicateur 1.2.2. Nombre de comités en charge des relations entre la police et la communauté, établis et opérationnels au niveau local Référence : 5</p>	<p>MINUSS, ONU-Femmes, UNESCO</p> <p>Groupes de réflexion nationaux</p> <p>Japon, République de Corée, Suède, Fonds pour la consolidation de la paix</p> <p>MINUSS, FNUAP, ONU-Femmes</p> <p>Cellule mondiale de coordination</p> <p>Institutions nationales judiciaires, pénitentiaires et de police</p> <p>Allemagne, Japon, Norvège, Pays-Bas</p>	<p>Ressources ordinaires : 5 263 500</p> <p>Autres : 83 500 000</p>

²⁹ À déterminer.

³⁰ Stratégie nationale de développement, Assemblée législative de transition et Gouvernement d'union nationale de transition.

Indicateurs de résultat du cadre de coopération des Nations Unies, données de référence, et cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays ²⁹	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)
nationaux et des États (fréquence périodique, PNUD)	Rapports des institutions nationales (fréquence périodique, PNUD)	Cible : 10 Source de données : Rapports de projet, évaluation indépendante Fréquence : Annuelle, périodique	MINUSS, Commission de la fonction publique, Ministère du travail, des services publics et du développement des ressources humaines, Commission anticorruption du Soudan du Sud, Chambre nationale des comptes, Commission nationale de révision constitutionnelle, Assemblées législatives, Conseil des partis politiques, Ministère des affaires fédérales Canada, Norvège, IGAD	
Évaluations indépendantes (fréquence périodique, PNUD)	Indicateur 1.2.3. Nombre de personnes indigentes bénéficiant de services d'aide judiciaire, ventilé par sexe Référence : 220 (68 femmes, 152 hommes) Cible : 5 000 (1 500 femmes, 3 500 hommes)	Source de données : Rapports du Ministère de la justice, rapports de projet Fréquence : Annuelle, trimestrielle		
	Indicateur 1.2.4. Nombre de victimes de violence sexuelle et sexuelle bénéficiant de mécanismes de recours pour les victimes, y compris en matière de justice transitionnelle Référence : 125 (50 femmes, 75 hommes) Cible : 2 000 (800 femmes, 1 200 hommes) Source de données : Rapports de projet, rapports institutionnels Fréquence : Annuelle	Produit 1.3. Les principales institutions de gouvernance ³¹ sont en mesure de s'acquitter de fonctions essentielles conformément au New Deal et aux résultats du processus de paix Indicateur 1.3.1. Mesure dans laquelle les institutions publiques ³² disposent des capacités et de l'indépendance requises pour mener à bien les réformes et assurer les fonctions essentielles ³³ Référence : 1 Cible : 3 Source de données : Rapport des institutions pertinentes Fréquence : Annuelle		

³¹ Organe constitutionnel national, corps législatif, organes de gestion des élections et principaux mécanismes de responsabilisation auxquels le Forum de haut niveau pour la revitalisation, le Dialogue national et d'autres processus de paix ont accordé la priorité.

³² Échelle : 1 : capacités limitées; 2 : quelques capacités; 3 : capacités importantes.

³³ Y compris la prestation des services publics, la sûreté et la sécurité, ainsi que la représentation et la surveillance.

Indicateurs de résultat du cadre de coopération des Nations Unies, données de référence, et cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays ²⁹	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 1.3.2. Nombre de cadres institutionnels mis en place pour promouvoir la participation des femmes et des groupes marginalisés aux processus de réforme</p> <p>Référence : 0</p> <p>Cible : 2</p> <p>Source de données : Rapport sur l'état d'avancement des réformes, rapports de projet</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.3.3. Nombre de partenariats nationaux de coopération Sud-Sud et triangulaire offrant des avantages mesurables et durables</p> <p>Référence : 1</p> <p>Cible : 4</p> <p>Source de données : Rapport d'avancement de projet et d'évaluation</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>Produit 1.4. Renforcement des capacités de l'ensemble des pouvoirs publics pour intégrer le Programme 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres accords internationaux, et analyser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, à l'aide de solutions novatrices et fondées sur des données factuelles</p>	Japon, Norvège, Suède, BAD, Cadre de coopération mondiale, FEM	
		<p>Indicateur 1.4.1. Nombre de cadres de développement tenant compte des sexospécificités, des risques et fondés sur des données, y compris les systèmes de réduction des risques de catastrophe et d'alerte rapide en place</p> <p>Cible : 0</p> <p>Référence : 8</p> <p>Source de données : Documents de planification stratégique/budgétaire publiés aux niveaux national et des États</p> <p>Fréquence : Périodique</p>		
		<p>Indicateur 1.4.2. Nombre de pouvoirs infranationaux, d'institutions du secteur privé et d'organisations de la société civile qui intègrent les objectifs de développement durable et autres cadres internationaux dans leurs plans et budgets</p> <p>Référence : 3 (3 pouvoirs infranationaux; 0 institution du secteur privé; 0 organisation de la société civile)</p> <p>Cible : 20 (6 pouvoirs infranationaux, 4 institutions du secteur privé, 10 organisations de la société civile)</p> <p>Source de données : Documents de planification/budgétaires nationaux, des États, des organisations de la société civile et du secteur privé</p> <p>Fréquence : Périodique</p>		

Indicateurs de résultat du cadre de coopération des Nations Unies, données de référence, et cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays ²⁹	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 1.4.3. Nombre d'outils et de supports nationaux de connaissance élaborés et appliqués pour intégrer les objectifs de développement durable</p> <p>Référence : 2</p> <p>Cible : 20</p> <p>Source de données : Rapports de projet, évaluations indépendantes</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.4.4. Nombre d'institutions nationales fournissant des données ventilées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p>Référence : 1</p> <p>Cible : 6</p> <p>Source de données : Rapports de projet</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
Priorité nationale : Garantir l'alimentation, une meilleure sécurité alimentaire et les moyens de subsistance				
Résultat 2 du cadre de coopération des Nations Unies : Les économies locales sont restaurées et les conditions et stratégies d'adaptation sont améliorées pour mettre fin à la grave insécurité alimentaire.				
Résultat 1 du plan stratégique du PNUD : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions				
<p>Indicateur 2.1. Nombre de nouvelles infections par le VIH, pour 1 000 personnes non infectées, ventilé par sexe, âge et principaux groupes de population</p> <p>Référence : 1,34/1 000 (ventilation par sexe et âge à effectuer)</p> <p>Cible : 1,1/1 000</p>	<p>Ministère de la santé, rapports annuels et d'examen du Fonds mondial (fréquence annuelle, PNUD)</p> <p>Rapports du Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des désastres</p>	<p>Produit 2.1. Accès renforcé à l'aide d'urgence, aux moyens de subsistance alternatifs et aux possibilités d'emploi pour les familles des communautés sujettes aux conflits et aux catastrophes</p> <p>Indicateur 2.1.1. Nombre de personnes touchées par les services de sauvetage et d'aide d'urgence, ventilé par sexe</p> <p>Référence : 1,6 million (56 % de femmes)</p> <p>Cible : 1,8 million (50 % de femmes)</p> <p>Source de données : Rapports de projet, évaluation indépendante</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Ministère des affaires humanitaires</p> <p>Conseil du Fonds humanitaire pour le Soudan du Sud, OCHA</p>	<p>Ressources ordinaires : 4 945 500</p> <p>Autres : 169 391 000</p>
<p>Indicateur 2.2. Pourcentage des communautés ciblées utilisant 11 stratégies de survie ou moins. Indice des stratégies de survie, ventilé par sexe du chef de ménage</p> <p>Référence : 9,4</p> <p>Cible : < 9,4</p>	<p>Rapports du Ministère du travail</p> <p>Rapports du Ministère de l'environnement</p>	<p>Indicateur 2.1.2. Nombre de personnes touchées par le développement de l'entrepreneuriat et des compétences, l'emploi d'urgence et les services de soutien aux entreprises</p> <p>Référence : 200 (60 % de femmes)</p> <p>Cible : 1 200 (60 % de femmes)</p> <p>Source de données : Rapports de projet, évaluations indépendantes</p> <p>Fréquence : Annuelle, périodique</p>		
<p>Indicateur 2.3. Nombre de micro, petites et moyennes entreprises utilisant des plateformes de développement de fournisseurs</p>		<p>Indicateur 2.1.3. Nombre de personnes bénéficiant d'emplois et de moyens d'existence améliorés dans les situations de crise ou d'après-crise, ventilé par sexe</p> <p>Référence : 1 031 (81 % de femmes)</p>		

<i>Indicateurs de résultat du cadre de coopération des Nations Unies, données de référence, et cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays²⁹</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)</i>
pour des chaînes de valeur inclusives et durables Référence : 0 Cible : 300		Cible : 5 000 (60 % de femmes) Source de données : Rapports de projet, évaluations indépendantes Fréquence : Annuelle, périodique		
		Produit 2.2. Les institutions nationales et infranationales disposent des capacités requises pour formuler et mettre en œuvre des solutions inclusives et durables en matière d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques	FEM Cadre de coopération mondiale Ministère de l'environnement	
		Indicateur 2.2.1. Nombre de plans nationaux et infranationaux d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements élaborés et mis en œuvre Référence : 0 Cible : 6 Source de données : Rapports du Ministère de l'environnement Fréquence : Annuelle		
		Indicateur 2.2.2. Nombre et proportion de personnes touchées par la crise dont l'accès à l'énergie a été rétabli, ventilation par sexe du chef de ménage et autres caractéristiques pertinentes Référence : À déterminer Cible : À déterminer Source de données : Rapports du Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des désastres Fréquence : Annuelle		
		Produit 2.3. Renforcement des capacités aux niveaux national et infranational pour la fourniture de services liés au VIH et de services connexes afin de réduire la vulnérabilité et d'améliorer la productivité	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Ministère de la santé	
		Indicateur 2.3.1. Couverture des services de lutte contre la tuberculose, le VIH et le sida, ventilée par sexe et type de service : a) Traitement de la tuberculose Référence : 80 % (ventilation par sexe en cours) Cible : 85 % b) Traitement antirétroviral Référence : 11 % (ventilation par sexe en cours) Cible : 24,8 % c) Informations sur le changement de comportement Référence : 442 392 (55 % de femmes) Cible : 994 713 (55 % de femmes)		

Indicateurs de résultat du cadre de coopération des Nations Unies, données de référence, et cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays ²⁹	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.)
		<p>Source de données : Ministère de la santé, rapports annuels et rapports d'examen du Fonds mondial</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.2 Nombre de personnes dépistées pour le VIH qui ont reçu leurs résultats</p> <p>Référence : 248 126</p> <p>Cible : 291 175 (ventilation par statut de dépistage du VIH et par sexe)</p> <p>Source de données : Ministère de la santé, rapports annuels et d'examen du Fonds mondial</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>Produit 2.4. Développement des capacités des gouvernements nationaux et infranationaux en matière d'harmonisation des politiques fiscales et commerciales, de diversification des revenus, d'élargissement de l'espace fiscal et d'utilisation plus transparente des ressources publiques</p> <p>Indicateur 2.4.1. Degré³⁴ de diversification des revenus perçus au niveau de l'État</p> <p>Référence : 1</p> <p>Cible : 3</p> <p>Source de données : Rapports de l'autorité fiscale, rapports du Ministère des finances</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.2. Nombre d'États dotés d'une politique fiscale et commerciale fonctionnelle tenant compte des sexospécificités</p> <p>Référence : Politique fiscale : 4; politique commerciale : 0</p> <p>Cible : Politique fiscale : 10; politique commerciale : 3</p> <p>Source de données : Recettes publiques des États et rapports du Ministère des finances</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.3. Nombre d'États dotés de systèmes fiscaux unifiés</p> <p>Référence : 1</p> <p>Cible : 3</p> <p>Source de données : Recettes publiques des États et rapports du Ministère des finances</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Banque africaine de développement, Japon</p> <p>Ministères des finances nationaux et des États,</p> <p>Bureau national de statistique, universités et organisations de la société civile</p>	

³⁴ Échelle : 1 : non diversifié; 2 : quelque peu diversifié; 3 : très diversifié.